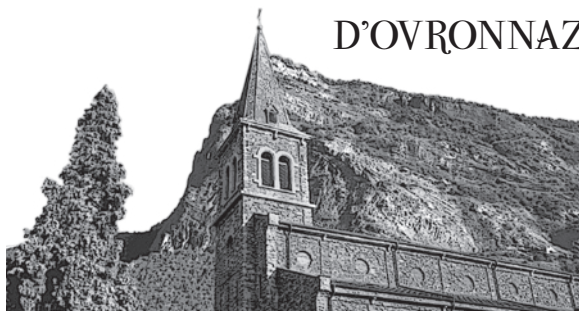


Info Leytron

Journal de la Municipalité de Leytron



■ Historique

Vers la fin des années 1950, Ovronnaz prend rapidement de l'extension. Cette situation nous réjouit mais nous impose des servitudes qui intéressent les paroissiens, les hôtes et les résidents.

En 1971, une réflexion est menée sur l'agrandissement de la petite chapelle existante ou la construction d'un nouveau bâtiment.

Après de pénibles discussions, le projet est arrêté. La petite chapelle sera démontée et laissera sa place à un nouvel édifice. Celui-ci comprendra:

- | | |
|---------------------|--|
| au rez-de-chaussée: | – le Chœur
– la Chapelle comprenant 350 places assises |
| au sous-sol: | – un appartement de 3 pièces
– des locaux de 480 m ² |

Le montant des travaux se montent à CHF 800'000.-. Le comité exécutif lance une souscription pour la recherche de fonds.

De juin 1972 à fin 1973, les diverses entreprises s'activent à la construction de la nouvelle chapelle.

Le 11 août 1974, Mgr Adam, évêque de Sion, consacre la nouvelle chapelle. Elle est dédiée à Sainte Marie Mère de Dieu, fêtée chaque année le 15 août.

Grace à la générosité de la population, aux bons résultats des lotos et des kermesses et aux actions menées par le comité, l'emprunt constitué à cette époque a pu être amorti rapidement.



1974 – 2014

40 ans se sont écoulés. L'édifice a bien résisté aux outrages du temps. Durant toutes ces années, les entretiens se sont limités à ceux qu'on qualifie de « courants ». La Commune de Leytron assume par ailleurs, depuis de nombreuses années, le contrôle des installations électriques et de chauffage et assume les dépenses y relatives pour le bon fonctionnement.

Cependant, certains travaux deviennent urgents.

Depuis plusieurs années, les responsables de la paroisse réfléchissent à ces travaux de rénovation. Le projet retenu consiste à :

- restaurer l'édifice religieux
- créer une sacristie au rez-de-chaussée
- fermer la façade Ouest au rez inférieur
- effectuer divers travaux d'aménagements extérieurs.

Descriptif des travaux

Restauration de l'édifice religieux:

L'enveloppe du bâtiment doit être retouchée en ce qui concerne ses soubassements, sa peinture et ses boiseries.

L'intérieur de la chapelle doit également faire l'objet de travaux de peinture et de traitement des boiseries. La moquette est à remplacer par un revêtement textile. Les allées seront recouvertes de pierres naturelles. L'installation électrique doit être refaite pour répondre aux différentes normes en vigueur. L'appartement actuel, situé au rez inférieur, doit faire l'objet de menus travaux d'entretien.



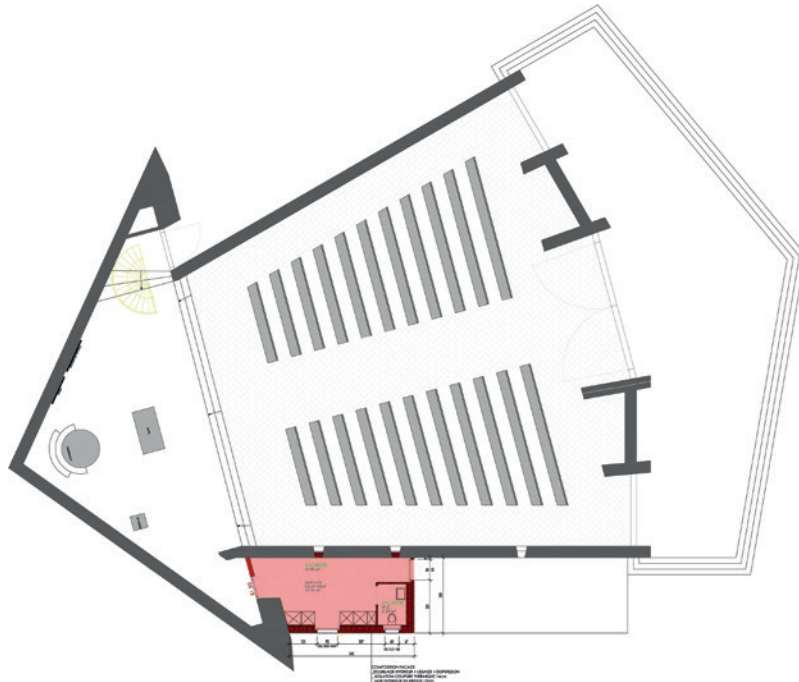
*Remontées d'humidité dans les façades /
Peinture*



*Remplacement des fenêtres simples vitrages /
Fissure*

Création d'une sacristie:

La chapelle ne dispose pas de sacristie. Si à l'origine un tel local ne se justifiait pas, du fait que son desservant demeurait dans l'appartement, situé au rez inférieur, aujourd'hui sa création est indispensable. Elle bénéficiera d'un accès direct depuis le chœur de la chapelle. Elle est prévue sur l'actuelle terrasse située à l'Ouest du bâtiment. Cette réalisation fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire, laquelle doit encore être délivrée par la commission cantonale des constructions.

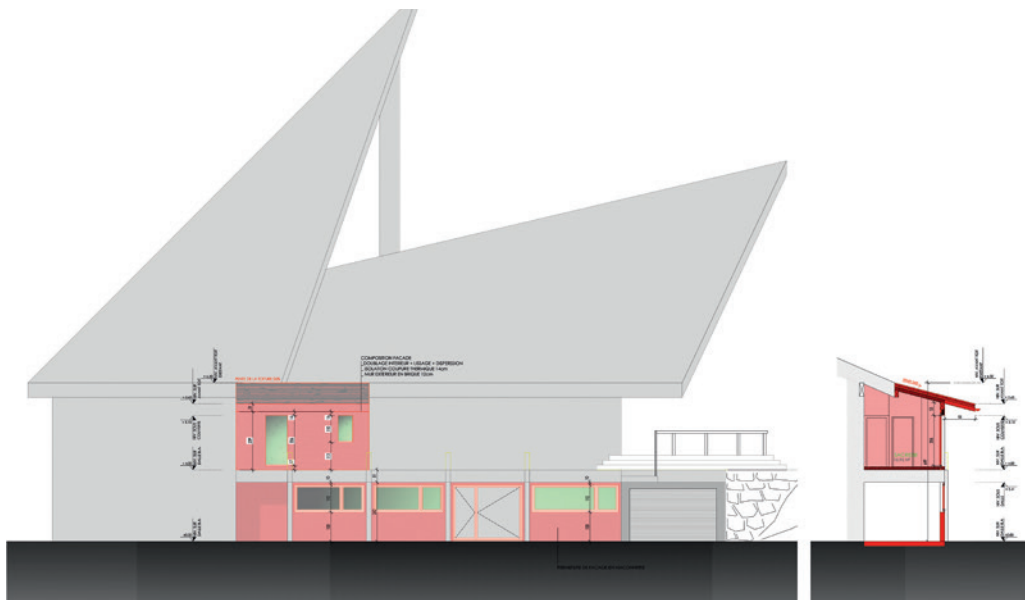


Fermeture de la façade Ouest au rez inférieur:

Le rez inférieur de la façade Ouest sera fermé. Un mur extérieur et une isolation seront érigés, le tout agrémenté d'une porte principale d'accès et de fenêtres.

Un radier en béton, sans autre aménagement que la pose de conduites pour des aménagements futurs, sera exécuté.

Cette partie de l'édifice ne doit pas pour l'instant recevoir une affectation particulière.



Divers:

Les travaux non prévus mais rendus nécessaires pour garantir la pérennité physique du bâtiment et qui seront constatés en cours de réfection, notamment lorsque les échafaudages seront installés, seront exécutés.

Les aménagements extérieurs se limitent aux exigences des autres travaux. L'amélioration et la sécurisation du parvis seront prises en considération.

Finalement, l'ensemble des travaux prévus offrira les meilleures conditions d'utilisation aux fidèles et aux célébrants.

Réalisation prévue

Les travaux prévus seront planifiés en deux étapes soit en 2015 et 2016.

La première année consiste à:

- entretenir les façades et boiseries extérieures
- effectuer les peintures intérieures
- contrôler la toiture
- effectuer les travaux de menuiserie intérieure
- remplacer le revêtement de sol
- mettre en conformité l'installation électrique
- effectuer les travaux de finition du parvis de la chapelle.

La deuxième année consiste à:

- construire la sacristie
- fermer de la façade Ouest au rez inférieur
- réaliser le radier au rez inférieur
- mettre en conformité l'installation électrique au rez inférieur
- assainir l'appartement

Le coût de rénovation se monte à CHF 500'000.-. Les travaux seront attribués en majeure partie aux entreprises locales.

Financement

Son financement est prévu comme suit:

- CHF 100'000.- de fonds propres provenant de la paroisse
- dons
- le solde étant couvert par un emprunt bancaire.

Une demande d'aide financière a également été adressée à la Municipalité de Leytron.

Une plaquette commémorative est en cours de réalisation. Sa parution est prévue pour Noël 2014.

La Paroisse de Leytron, quand bien même aidée et épaulée, ne dispose bien évidemment pas des fonds pour effectuer ces travaux sans l'aide des fidèles, des résidents, des touristes, des amis de la chapelle, ainsi que des entreprises chargées d'exécuter les travaux.

Si vous souhaitez soutenir ce projet de rénovation de la chapelle, nous vous invitons à le faire au moyen du bulletin de versement ci-joint. (Banque Raiffeisen Leytron-Saillon, Paroisse de Leytron «rénovation de la chapelle» CCP 19-217-7 ou IBAN CH03 8060 2000 0 02 0823 0).

Soyez-en chaleureusement remerciés.

Le conseil de gestion
de la Paroisse de Leytron